

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après les « CGV ») définissent les droits et obligations du studio de sport (ci-après le « le Studio du Ventoux ») et de toute personne physique souscrivant un abonnement ou une prestation (ci-après l'« Adhérent »).

Toute souscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV et du règlement intérieur du Studio.

ARTICLE 2 – ABONNEMENTS SALLE / COURS

Le Studio propose plusieurs formules :

- Abonnement avec engagement de 12 mois
- Abonnement avec engagement de 3 mois
- Abonnement sans engagement (résiliable mensuellement)

La durée d'engagement débute à la date de souscription.

Les abonnements sont strictement nominatifs, personnels et non cessibles.

ARTICLE 3 – ACCÈS AU STUDIO (SPORTIGO)

L'accès au Studio s'effectue via l'application mobile Sportigo ou tout système équivalent mis en place par le Studio.

Chaque Adhérent dispose d'un accès personnel, sécurisé et confidentiel.

L'Adhérent est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants.

Tout accès est présumé effectué par l'Adhérent titulaire. Tout partage d'accès, fraude ou tentative de contournement entraîne la suspension immédiate ou la résiliation de l'abonnement, sans indemnité ni remboursement.

L'accès au Studio est sécurisé via l'application Sportigo, qui attribue un droit d'accès nominatif et personnel à chaque Adhérent.

En cas de changement de terminal, de réinstallation de l'application ou de perte d'accès, une vérification de l'identité de l'Adhérent est requise auprès du responsable du Studio afin de procéder à la réinitialisation du compte et à la mise à jour des droits d'accès, dans un objectif de sécurité et de protection des accès.

L'accueil des usagers, incluant les demandes relatives aux inscriptions, à la gestion des abonnements et au support technique, peut être assuré au sein du Studio ou dans un espace d'accueil situé à proximité immédiate.

ARTICLE 4 – TARIFS ET PAIEMENT

Les tarifs sont indiqués au Studio et communiqués lors de la souscription.

Moyens de paiement acceptés :

- prélèvement bancaire
- carte bancaire
- espèces

En cas de paiement par prélèvement, l'Adhérent autorise expressément le Studio à débiter les sommes dues selon la périodicité de l'abonnement.

En cas d'incident de paiement (rejet, impayé), l'accès au Studio pourra être suspendu jusqu'à régularisation intégrale des sommes dues.

Les frais bancaires liés aux rejets pourront être refacturés à l'Adhérent dans les limites légales.

Les sommes restent dues pendant la période de suspension.

ARTICLE 5 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions légales, l'Adhérent dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement.

Toutefois, si l'exécution du service commence avant la fin du délai, avec l'accord exprès de l'Adhérent, ce dernier reconnaît renoncer à son droit de rétractation pour la partie déjà exécutée.

ARTICLE 6 – RÉSILIATION

6.1 Abonnements avec engagement

Pendant la période d'engagement, la résiliation anticipée n'est possible que dans les cas suivants :

- inaptitude médicale durable, justifiée par certificat médical ;
- déménagement définitif à plus de 30 km du Studio ;
- manquement grave du Studio à ses obligations contractuelles ;
- cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

En dehors de ces cas, toute résiliation anticipée entraîne le paiement de l'intégralité des mensualités restant dues jusqu'au terme de l'engagement.

6.2 Abonnement sans engagement

L'abonnement sans engagement peut être résilié à tout moment par l'Adhérent.

La demande doit être effectuée par écrit (email ou courrier).

6.3 Suspension

Une suspension temporaire peut être accordée sur justificatif médical ou en cas de grossesse. La durée de suspension prolonge d'autant la durée d'engagement le cas échéant.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ACCÈS ET COMPORTEMENT

L'Adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, les consignes de sécurité et les autres usagers.

Tout comportement dangereux, agressif, irrespectueux ou contraire aux règles du Studio pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive sans indemnisation.

ARTICLE 8 – SANTÉ

L'Adhérent déclare être apte à la pratique d'une activité physique.

Il lui appartient de consulter un professionnel de santé en cas de doute.

Le Studio ne pourra être tenu responsable en cas d'accident résultant d'une condition médicale non déclarée.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

Le Studio dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

La responsabilité du Studio ne saurait être engagée en cas :

- de mauvaise utilisation des équipements ;
- de non-respect des consignes de sécurité ;
- de comportement fautif de l'Adhérent.

Le Studio demeure responsable uniquement en cas de faute prouvée lui étant directement imputable.

Le Studio exclut toute responsabilité pour les dommages indirects, immatériels ou non prévisibles.

ARTICLE 10 – EFFETS PERSONNELS

Les effets personnels demeurent sous la seule responsabilité de l'Adhérent.

Le Studio décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

ARTICLE 11 – VIDÉOSURVEILLANCE

Pour des raisons de sécurité des personnes et des biens, le Studio est équipé d'un système de vidéosurveillance.

Les images sont enregistrées et conservées pendant une durée maximale de 7 jours, sauf obligation légale contraire ou réquisition des autorités compétentes.

L'accès aux images est strictement limité aux personnes habilitées et aux autorités judiciaires sur demande.

Un affichage informe les Adhérents de l'existence du dispositif.

ARTICLE 12 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données personnelles sont collectées pour :

- la gestion des abonnements ;
- l'accès au Studio via Sportigo ;
- la sécurité des installations.

Conformément au RGPD, l'Adhérent dispose des droits suivants :

- accès ;
- rectification ;
- suppression ;

Les demandes sont à adresser au Studio par email ou courrier.

ARTICLE 13 – HORAIRES ET FERMETURE

Les horaires sont consultables sur l'application Sportigo.

Le Studio se réserve le droit de fermer temporairement en cas de :

- force majeure ;
- travaux ou maintenance ;
- jours fériés ;
- impératifs de sécurité ou sanitaires.

Dans la mesure du possible, une information préalable sera communiquée.

ARTICLE 14 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, l'Adhérent peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige non résolu à l'amiable.

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, et à défaut de résolution amiable ou via médiation, les tribunaux compétents seront ceux désignés conformément aux règles de droit commun.